

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

Le dix-sept avril deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,
Mmes COZIC Bernadette, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice,
MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme LEBER Sophie donne pouvoir à Mme MARRO Corinne,
Mme VANIER Pascaline donne pouvoir à Mme BACHELEY Françoise.

Absent(s) : Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine, M. DUVAL Gérard, MALO Jean-Marc.

soit 17 votants

Secrétaire de séance : *Mme COZIC Bernadette*

Date d'affichage du présent procès-verbal : 18 avril 2018

Deux auditeurs participent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Approbation des comptes administratifs 2017

Monsieur Fontanié Guy, Maire se retire de l'assemblée et cède la parole à M. Géron Michel.

Sous la présidence de M. GERON Michel,

Les élus examinent les résultats financiers et votent par 16 voix (M. Fontanié ne prenant pas part au vote) **les comptes administratifs de l'exercice 2017.**

Les bilans comptables des différents budgets s'établissent comme suit :

Commune de Goderville :

| | |
|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 846 857.55 € |
| Déficit d'investissement : | 90 731.72 € |
| Soit un résultat global excédentaire de | 756 125.83 € |
| Restes à réaliser de dépenses : | 511 600.00 € |
| Restes à réaliser de recettes : | 145 680.00 € |

L'excédent de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement puis au besoin de financement des restes à réaliser. Le delta soit 390 205.83 € sera reporté au budget 2018 au compte 002 de la section de fonctionnement.

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

| | |
|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 522 056.96 € |
| Excédent d'investissement | 80 668.50 € |
| Soit un résultat global excédentaire de : | 602 725.46 € |
| Restes à réaliser de dépenses : | |
| Service de l'eau | 145 700.00 € |
| Service de l'assainissement | 11 800.00 € |
| Restes à réaliser de recettes : | |
| Service de l'eau | 24 300.00 € |
| Service de l'assainissement | 2 000.00 € |

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

| | |
|--|--------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 14 322.00 € |
| Excédent d'investissement : | 12 744.10 € |
| Soit un résultat global excédentaire de : | 27 066.10 € |
| Pas de réaliser pour le SPANC. | |

Puis, considérant la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018,

le conseil municipal décide :

- 1) de transférer les restes à réaliser à la Communauté de Communes,
- 2) d'intégrer les excédents d'investissement et de fonctionnement sur le budget général de la commune, ceux-ci seront ensuite reversés à la Communauté de Communes,
- 3) de dissoudre le budget « eau et assainissement » de la commune,
- 4) de répartir les excédents à hauteur de 50 % pour le service de l'eau, 50 % pour le service de l'assainissement.

*M. GERON félicite M. le Maire pour sa bonne gestion des deniers publics.
M. FONTANIE y associe l'ensemble des services administratifs.*

Question n° 2 : Approbation des comptes de gestion 2017 du receveur municipal :
Le conseil municipal approuve en parallèle les comptes de gestion du receveur municipal, ceux-ci présentent des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Question n° 3 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire reprend les propositions arrêtées lors de la réunion de débat d'orientation budgétaire et fait la proposition suivante :

- ✓ *Vote des subventions aux associations pour un montant de 20 080 €,*
- ✓ *Provision pour demandes exceptionnelles de 2 920 €*
- ✓ *Vote des subventions aux coopératives scolaires de 3 000 € pour l'école maternelle et de 4 000 € pour l'école élémentaire.*
- ✓ *Vote d'une subvention au Centre Communal d'Action sociale de 2 000 €.*

Le conseil municipal VOTE les subventions proposées ci-dessus.

Question n° 4 : Détermination des taux de fiscalité

L'assemblée municipale décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité 2018.

Question n° 5 : Examen des tarifs des services suivants :

- a) cantine
- b) garderie – activités périscolaires
- c) activités sportives d'été

Monsieur le Maire reprend les propositions arrêtées lors de la réunion de débat d'orientation budgétaire et fait la proposition suivante :

Cantine : augmentation de 2 % du coût du repas

Tarifs appliqués à compter de la rentrée prochaine :

- ➔ pour les enfants de l'école maternelle 3,23 €
- ➔ pour les enfants de l'école élémentaire 3.73 €
- ➔ pour les adultes 5.35 €

Garderie : pas d'augmentation pour la prochaine rentrée.

Activités sportives d'été : pas d'augmentation pour juillet 2018.

La proposition ci-dessus est validée par l'ensemble des conseillers présents.

Question n° 6 : Examen d'avant-projets de travaux d'éclairage public.

La proposition de M. le Maire visant à procéder à une mise en souterrain du réseau d'éclairage public rue St Jacques et à la mise en place de deux candélabres dans la rue Antoine Arnault est votée.

Plan de financement :

Rue St Jacques :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Coût des travaux : | 169 002.49 € TTC |
| Participation du SDE | 120 878.49 € |
| Participation de la commune | 48 124.11 € |

Rue Antoine Arnault :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Coût des travaux : | 2 451.97 € TTC |
| Participation du SDE | 1 507.15 € |
| Participation de la commune | 944.82 € |

Question n° 7 : Vote du budget 2018 :

Après examen, les élus ADOPTENT le projet de budget primitif 2018.

Les propositions lors du débat d'orientation budgétaire sont reprises dans leur intégralité.

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement : 3 118 017.83 €
- ✓ Section d'investissement : 1 539 751.72 €
(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

Au titre des questions diverses

Monsieur Fontanié fait un point sur des décisions prises en conseil communautaire du jeudi 12 avril :

Crèche :

L'assemblée communautaire projette l'implantation d'une crèche sur le terrain du bâtiment JEEH Pneus rue St Jacques. Le relais assistantes maternelles serait intégré au projet de construction future.

Considérant l'importance du terrain d'implantation, il pourrait être envisagé une extension de la résidence personnes âgées. Cette proposition fera l'objet d'une étude.

Piscine :

Le conseil communautaire a acté l'impossibilité d'agrandissement de la piscine sur le terrain où elle est actuellement implantée, impossibilité liée à la présence d'indices de cavités souterraines.

L'hypothèse d'un déplacement de l'équipement aquatique à proximité des structures sportives communautaires a été avancée.

Une réflexion est à mener au préalable de toute prise de décision.

Par ailleurs, M. Joutel fait le point sur le projet de l'association des Pitchouns tendant à transposer des places de halte-garderie en crèches pour les locaux occupés rue St François. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la CAF. Une réponse rapide est espérée afin de pouvoir réaliser les aménagements qui en découlent durant la période estivale.

M. Géron est interrogé sur la suite donnée à la réalisation d'un puits voie des calètes suite à l'affaissement de terrain constaté en janvier dernier.

Il fait état d'une descente dans le puits creusé par les techniciens de la société Explore. Lors de cette descente, il a été constaté la présence de deux petites cavités sur deux niveaux.

A priori, le volume à combler est évalué en l'état des constatations à 90 m³ (puits compris).

Toutefois, Explore préconise la réalisation de huit sondages complémentaires afin de confirmer la non extension du second niveau.

Une deuxième réunion d'informations sera mise en place après la réalisation des huit sondages demandés par le bureau d'études.

Séance levée à 19 h 25